



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 51501

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'inquiétante insuffisance des personnels qualifiés pour les soins à domicile. Alors que l'espérance de vie ne cesse de progresser et qu'on constate le vieillissement d'une partie importante de la population française, preuve d'une société moderne et développée, les personnels compétents pour soigner les personnes âgées ne sont pas en nombre suffisant. Le problème se pose également pour certains malades qui ont besoin de l'intervention quotidienne des professionnels de santé. La triste réalité est que plusieurs mois sont nécessaires à la famille d'une personne dépendante pour employer une infirmière à domicile, alors que la dépendance, elle, ne cesse de croître. L'insuffisance de personnel infirmier est un problème qui a été identifié, les résultats des politiques mises en oeuvre sont encourageants mais ne sont pas encore satisfaisants. En effet, un fossé se creuse entre les familles qui ont les moyens financiers de placer en établissement privé leurs proches âgés ou malades, et les autres familles qui sont obligées d'opter pour l'hospitalisation à domicile, qui par ailleurs est dans certains cas préférable médicalement parlant. Ces familles subissent malheureusement cette pénurie de personnels qualifiés qui, dans les faits, se traduit par des listes d'attente interminables qui mettent réellement les patients et leurs familles en situation dramatique. La santé ne doit pas être une question d'argent dans notre pays. De plus, dans une période où le Gouvernement souhaite réduire les dépenses de santé, l'hospitalisation à domicile semble être une alternative opportune et efficace où la mise en place de moyens humains devrait limiter, de façon non négligeable, l'investissement financier. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les prochaines mesures que le Gouvernement entend prendre pour augmenter significativement les moyens humains de soins à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51501

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9157